



Quitter un cdi pour un contrat de pro

Par **OLLMANN**, le **22/04/2009** à **16:12**

Bonjour,rnrnJe suis actuellement embauchée en CDI, et je souhaite à la rentrée prochaine reprendre mes études pour effectuer une licence pro.rnVoici mon souci, je suis en train d'effectuer une demande de CIF auprès du FONGECIF de ma région mais apparemment il y a très peu de chance pour que mon dossier soit accepté.rnJe souhaite vivement faire ma licence, je voudrais donc savoir si il était possible de voir avec mon entreprise pour démissionner et ensuite que je reviennes au sein de la société ou d'une autre puisque ma société à plusieurs entité en contrat de professionnalisation.rnPouvez-vous m'aider svp,rnMerci

Par **jrockfalyn**, le **22/04/2009** à **23:00**

Bonjour,rnrnPourquoi précisément ne pas négocier un contrat de professionnalisation avec votre employeur ? ce contrat qui remplace l'ancien contrat de qualification est un contrat en alternance pendant lequel vous êtes en partie dans l'entreprise et en partie en formation professionnelle.rnrnVous pourriez également (si vous avez moins de 26 ans) envisager un contrat d'apprentissage.rnrnCes formules de contrat vous permettent de conserver une relation contractuelle avec l'employeur tout en pouvant acquérir une formation supplémentaire.rnrnLa question qui fait HIC : l'établissement de formation ou d'enseignement qui prépare au diplôme envisagé doit avoir un statut CFT (pour l'apprentissage) ou être agréé (pour le contrat de professionnalisation).rnrnCordialement

Par **OLLMANN**, le **23/04/2009** à **09:34**

Bonjour,

Merci pour votre réponse. Je me suis déjà renseigné auprès de l'IUT où je compte effectuer cette licence et il est possible de faire la formation en contrat de professionnalisation mais pas en contrat d'apprentissage.

Par contre je ne pense qu'il soit possible étant donné que je suis en CDI de pouvoir modifier mon contrat pour effectuer un contrat de professionnalisation... c'est pour cela qu'on m'a dit d'effectuer une demande de CIF.